



**Comité consultatif sur l'accessibilité**

**Procès-verbal 15**

**Le mardi 16 janvier 2018**

**18 h 30**

**Salle Colonel By**

- 
- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité*
  - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*

**Présent:**

**Président: Brian Wade**  
**Vice-Président: Phillip Turcotte**  
**Membres: Daniel Boyer, Guy Desroches, Marc Dorion, Murray Gallant, Peter Morel, Hélène Nadeau et Don Patterson**  
**Conseiller Shad Qadri (non-voting member)**

**Absent:** **Membres: Victor Emerson et Adele Furrie**

**Autres:** **Tyler Cox, gestionnaire, Services législatifs**  
**Lucille Berlinguette-Saumure, spécialiste de l'accessibilité**  
**Rob MacLachlan, spécialiste, Révision des règlements municipaux, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique**  
**Linda Carkner, gestionnaire de programme, Emprises, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique**  
**Marnie Peters, experte en matière d'accessibilité**

## DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

## ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 14 - le 21 novembre 2017

CONFIRMER

## COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- AAC 17-04 - Procédure d'évacuation d'urgence - transport en commun
- AAC 17-05 - Système de paiement PRESTO

## PRÉSENTATIONS

1. ACCESSIBILITÉ DES PATIOS DANS L'ALLOCATION DE LA ROUTE  
PUBLIQUE

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

## RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoit la présentation et fournit des avis au besoin.**

Rob MacLachlan, spécialiste, Révision des règlements municipaux, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, donne une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée dans les dossiers du greffier municipal et avocat général. Linda Carkner, gestionnaire de programme, Emprises, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et

du développement économique, et Marnie Peters, experte en matière d'accessibilité, sont présentes pour répondre aux questions.

Les questions et réponses qui s'ensuivent portent sur la netteté des zones tactiles aux intersections. On recommande d'accroître la publicité et d'adopter une stratégie de communication.

Au terme des délibérations, le Comité PREND ACTE de ce point à titre informatif et signale que les autres questions et commentaires seront renvoyés au personnel par la coordonnatrice du comité.

## TRAVAUX DU COMITÉ

### 2. SYMBOLE DYNAMIQUE D'ACCÈS

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoit cet article et fournit des avis au besoin.**

Le vice-président P. Turcotte explique qu'il a fait circuler un projet de motion, présenté au Comité en ces termes :

*ATTENDU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité (CCA) de la Ville d'Ottawa a reçu une présentation de l'organisme The Forward Movement (« The Forward Movement ») le 19 septembre 2017, ainsi qu'une correspondance écrite de cet organisme après la réunion;*

*ATTENDU QUE The Forward Movement a demandé au CCA de travailler avec la Ville d'Ottawa pour faire adopter une résolution visant l'utilisation du nouveau symbole d'accessibilité dynamique (le « symbole dynamique ») à Ottawa;*

*ATTENDU QUE The Forward Movement a aussi demandé au CCA de recommander à la Ville d'Ottawa de réviser ses règles sur l'accessibilité afin de promouvoir l'utilisation du symbole dynamique plutôt que le symbole d'accessibilité international actuel (le « symbole international »);*

*ATTENDU QUE The Forward Movement a aussi demandé au CCA d'adopter d'autres pratiques et activités qui dépassent le mandat consultatif et les attributions du CCA;*

*ATTENDU QUE le CCA a pris connaissance de la présentation et de la correspondance écrite de The Forward Movement;*

*ATTENDU QUE le CCA reconnaît que le symbole international actuel n'englobe pas la gamme complète des handicaps et qu'il ne reflète pas l'accessibilité en général;*

*ATTENDU QUE le CCA craint que, quoique bien intentionné, le symbole dynamique de The Forward Movement n'englobe pas non plus la gamme complète des handicaps et ne reflète pas plus l'accessibilité en général;*

*ATTENDU QUE le CCA estime que le symbole dynamique comporte les mêmes problèmes que le symbole international et ne règle pas ces problèmes;*

*ATTENDU QUE, selon certains membres du CCA, The Forward Movement n'a pas démontré de façon convaincante que le symbole international actuel crée un obstacle pour les personnes handicapées ou les empêche d'utiliser les dispositifs liés à l'accessibilité associés au symbole;*

*ATTENDU QUE le symbole dynamique proposé n'est pas un symbole d'accessibilité officiel, n'ayant pas été approuvé par l'Organisation internationale de normalisation;*

*ATTENDU QUE le statut non officiel du symbole dynamique rendrait difficile son utilisation à Ottawa et qu'il faudrait continuer d'utiliser le symbole international, en plus du symbole dynamique;*

*ATTENDU QUE certains membres du CCA craignent que l'ajout du symbole dynamique au symbole international à Ottawa ne porte à confusion et ne crée un obstacle à l'accessibilité;*

*ATTENDU QUE le CCA croit que le symbole international est important, ayant des répercussions considérables sur la vie quotidienne des personnes handicapées, et que l'utilisation de ce symbole ne devrait pas changer sans motif valable et sans que le symbole qui le remplace soit adéquat;*

*PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le CCA n'appuie pas The Forward Movement.*

*IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le CCA ne recommande pas à la Ville d'Ottawa d'adopter ou d'utiliser le symbole dynamique.*

En réponse à la demande faite par le Comité l'automne passé, Brett Hockley, représentant de l'organisme The Forward Movement, présente au Comité les organisations qui ont adopté le nouveau symbole d'accessibilité.

Il est demandé à l'intervenant quels sont les coûts associés au remplacement du symbole actuel, si d'autres villes (à l'extérieur de l'Ontario) ont été approchées, et si des discussions ont été entamées avec le gouvernement fédéral pour faire changer le *Code de la route*.

La motion suivante est ensuite présentée par le membre D. Boyer :

*Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoive régulièrement des mises à jour de l'organisme The Forward Movement.*

Le Comité discute ensuite des deux motions suivantes et passe au vote.

#### **MOTION DU CCA n° 15/1**

Motion du vice-président P. Turcotte :

**ATTENDU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité (CCA) de la Ville d'Ottawa a reçu une présentation de l'organisme The Forward Movement (« The Forward Movement ») le 19 septembre 2017, ainsi qu'une correspondance écrite de cet organisme après la réunion;**

**ATTENDU QUE The Forward Movement a demandé au CCA de travailler avec la Ville d'Ottawa pour faire adopter une résolution visant l'utilisation du nouveau symbole d'accessibilité dynamique (le « symbole dynamique ») à Ottawa;**

**ATTENDU QUE The Forward Movement a aussi demandé au CCA de recommander à la Ville d'Ottawa de réviser ses règles sur l'accessibilité afin de promouvoir l'utilisation du symbole dynamique plutôt que le symbole d'accessibilité international actuel (le « symbole international »);**

**ATTENDU QUE The Forward Movement a aussi demandé au CCA d'adopter d'autres pratiques et activités qui dépassent le mandat consultatif et les attributions du CCA;**

**ATTENDU QUE le CCA a pris connaissance de la présentation et de la correspondance écrite de The Forward Movement;**

**ATTENDU QUE le CCA reconnaît que le symbole international actuel n'englobe pas la gamme complète des handicaps et qu'il ne reflète pas l'accessibilité en général;**

**ATTENDU QUE le CCA craint que, quoique bien intentionné, le symbole dynamique de The Forward Movement n'englobe pas non plus la gamme complète des handicaps et ne reflète pas plus l'accessibilité en général;**

**ATTENDU QUE le CCA estime que le symbole dynamique comporte les mêmes problèmes que le symbole international et ne règle pas ces problèmes;**

**ATTENDU QUE, selon certains membres du CCA, The Forward Movement n'a pas démontré de façon convaincante que le symbole international actuel crée un obstacle pour les personnes handicapées ou les empêche d'utiliser les dispositifs liés à l'accessibilité associés au symbole;**

**ATTENDU QUE le symbole dynamique proposé n'est pas un symbole d'accessibilité officiel, n'ayant pas été approuvé par l'Organisation internationale de normalisation;**

**ATTENDU QUE le statut non officiel du symbole dynamique rendrait difficile son utilisation à Ottawa et qu'il faudrait continuer d'utiliser le symbole international, en plus du symbole dynamique;**

**ATTENDU QUE certains membres du CCA craignent que l'ajout du symbole dynamique au symbole international à Ottawa ne porte à confusion et ne crée un obstacle à l'accessibilité;**

**ATTENDU QUE le CCA croit que le symbole international est important, ayant des répercussions considérables sur la vie quotidienne des personnes handicapées, et que l'utilisation de ce symbole ne devrait pas changer sans motif valable et sans que le symbole qui le remplace soit adéquat;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le CCA n'appuie pas The Forward Movement.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le CCA ne recommande pas à la Ville d'Ottawa d'adopter ou d'utiliser le symbole dynamique.**

ADOPTÉE

VOIX AFFIRMATIVES (7) : D. Boyer, M. Gallant, P. Morel, H. Nadeau,  
D. Patterson, P. Turcotte, B. Wade

VOIX NÉGATIVES (2) : G. Desroches, M. Dorion

**MOTION DU CCA n° 15/2**

Motion du membre D. Boyer :

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoive régulièrement des mises à jour de l'organisme The Forward Movement.**

ADOPTÉE

3. BUDGET – SUIVI

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoive cet article et fournisse des avis au besoin.**

Le président B. Wade présente brièvement le processus budgétaire 2018. Il indique que, dans l'ensemble, les présentations visaient à accroître la présence du Comité consultatif aux rencontres des comités permanents et des membres du Conseil. Il félicite tous les membres, qui ont travaillé fort pour préparer ces présentations aux comités pour le budget de cette année.

Le président et les membres du Comité soulèvent quelques problèmes et aspects à travailler pour le prochain mandat. Le président s'excuse auprès de la membre A. Furrie d'avoir révisé la présentation aux Services communautaires et de protection, sur laquelle la membre avait travaillé, sans tenir pleinement compte de ses commentaires. Le conseiller S. Qadri donne aussi son avis sur ce qui est important dans la présentation d'un comité consultatif et ce que les conseillers

s'attendent à voir. Il remercie tous les participants, y compris le personnel qui a appuyé le Comité dans ce travail.

Au sujet des présentations des comités consultatifs, les membres demandent si elles seront publiées en ligne, avec les procès-verbaux des comités permanents ou ceux des comités consultatifs. Le président répond qu'il aime l'idée, mais que cela pourrait avoir des répercussions. Il propose d'en parler au greffier municipal et avocat général en prévision du prochain rapport sur la gouvernance.

#### 4. GROUPES DE TRAVAIL - MISE-À-JOUR

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoit les mise-à-jour à titre d'information.**

Les membres font le point sur les activités suivantes :

- Véhicules de location : séances de consultation le 30 janvier et le 16 février;
- Rencontre concernant les rues Slater et Queen;
- Rencontre concernant le pont de l'avenue Bronson;
- Plans d'implantation.

#### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Vice-président P. Turcotte

La Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur les troubles mentaux et les dépendances de la Commission ontarienne des droits de la personne reconnaît que les dépendances sont une forme de handicap, et donc que les personnes ayant une dépendance sont protégées contre la discrimination fondée sur un handicap aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Voir la page suivante :



[www.ohrc.on.ca/fr/politique-sur-la-pr%C3%A9vention-de-la-discrimination-fond%C3%A9e-sur-les-troubles-mentaux-et-les-d%C3%A9pendances](http://www.ohrc.on.ca/fr/politique-sur-la-pr%C3%A9vention-de-la-discrimination-fond%C3%A9e-sur-les-troubles-mentaux-et-les-d%C3%A9pendances).

1. La Ville d'Ottawa reconnaît-elle son devoir de répondre aux besoins des personnes ayant une dépendance, en tant que personnes handicapées au sens du *Code des droits de la personne* de l'Ontario?
2. La définition pratique de « handicap » utilisée par la Ville d'Ottawa comprend-elle les dépendances?
  - a) Si non, pourquoi?
3. Que fait la Ville d'Ottawa pour répondre aux besoins des personnes suivantes et réduire les obstacles à l'accessibilité qu'elles rencontrent?
  - a) Les employés ayant une dépendance;
  - b) Les membres du public ayant une dépendance.

Vice-président P. Turcotte

Dans un article du 19 décembre 2017, CBC News a signalé que l'Office des transports du Canada avait imposé à OC Transpo une amende de 25 000 \$, à la suite d'une enquête, pour ne pas avoir assuré l'annonce sonore des arrêts d'autobus.

La présente demande de renseignements tient également compte des décisions suivantes de l'Office des transports du Canada concernant l'obligation d'OC Transpo d'annoncer tous les arrêts d'autobus prévus et demandés : 200-AT-MV-2007; 610-AT-MV-2007; et 85-AT-MV-2009.

*Demande de renseignements*

1. Comment OC Transpo compte-t-il réagir à l'amende?
2. Qu'a fait OC Transpo pour rendre obligatoire l'annonce de tous les arrêts d'autobus principaux et demandés?
3. Quelles mesures OC Transpo prend-il pour surveiller activement l'annonce des arrêts principaux et demandés?
4. Combien de fois les arrêts n'ont-ils pas tous été annoncés en 2017?

5. À la lumière des faits allégués dans l'article susmentionné, que fait OC Transpo pour que les arrêts soient annoncés clairement, même quand l'autobus est bondé ou que le système automatisé ne fonctionne pas?
6. Que fait OC Transpo pour que les arrêts principaux et demandés soient annoncés en anglais et en français (notamment lorsque le système automatisé ne fonctionne pas)?
7. Quelles sont les sanctions et autres mesures correctives qui s'appliquent quand les arrêts ne sont pas annoncés?
8. Combien de fois ces sanctions et autres mesures correctives ont-elles été utilisées en 2017?
9. De mai 2009 à mai 2011, OC Transpo a-t-il publié, sur son site Web, le bilan mensuel de sa conformité aux exigences relatives à l'annonce des arrêts principaux et demandés [comme l'exige la décision 85-AT-MV-2009]?
10. Que compte faire OC Transpo pour que tous les arrêts soient annoncés clairement dans le réseau de train léger, notamment quand le système d'annonce automatisé ne fonctionne pas?

#### AUTRES QUESTIONS

Le membre D. Patterson souhaite présenter une demande de renseignements concernant les ascenseurs accessibles, mais le président B. Wade lui propose d'en discuter après la réunion avec lui-même et le vice-président.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 35.

---

**Coordonnatrice du comité**

---

**Président**